

## PRÉFACE

*Le Droit du sport au Québec et au Canada* est un ouvrage utile et bien structuré qui devrait s'avérer inestimable pour les étudiants et les praticiens qui s'intéressent aux nombreuses questions juridiques liées au sport et à tout ce qui l'entoure. Le temps où le sport existait pratiquement en dehors de l'ordre juridique établi est depuis bien longtemps révolu. Même si le sport conserve certains aspects particuliers, l'expansion de l'ordre juridique dans la société d'aujourd'hui est telle que toute revendication d'autonomie complète en matière de sport n'est plus viable.

L'ouvrage traite de la nature du sport et des sources des lois qui seront applicables. Cela exige une compréhension de l'organisation du sport en général et des nombreuses organisations qui composent le « système » du sport, dont certaines sont d'ordre national et d'autres d'ordre international. C'est un environnement complexe, surtout dans des circonstances qui concernent différents territoires et différentes provinces, chacun avec ses traditions juridiques et sa législation. En règle générale, les provinces et les territoires individuels sont autonomes et le système juridique peut avoir la compétence juridictionnelle de faire face à pratiquement toutes les circonstances juridiques qui peuvent survenir. En cas de litige, même si les tribunaux ont la compétence judiciaire nécessaire pour régler les différends liés au sport, la nature du sport, et la nécessité de prendre des décisions opportunes et éclairées, ont souvent donné lieu à d'autres techniques de règlement des différends, notamment la médiation et l'arbitrage. Le Canada a mis au point un mécanisme très efficace à cette fin sous l'égide du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) qui a adopté le *Code canadien de règlement des différends sportifs* et a eu un bilan enviable des résolutions de conflits, dont très peu ont été déferés aux tribunaux étatiques.

Le sport professionnel est bien connu des Canadiens et les aspects économiques du sport professionnel sont importants, non seulement pour les joueurs, mais aussi pour les propriétaires et le public.

L'ouvrage passe en revue une grande partie des antécédents et des structures des ligues, en particulier dans le contexte nord-américain, qui ont été élaborés pour réglementer les activités sportives et les aspects économiques des « affaires » du sport. Le rôle et les pouvoirs des différents commissaires des ligues sont examinés, de même que certaines dérogations aux lois générales régissant la concurrence (au sens économique), en raison du caractère essentiellement anticoncurrentiel des diverses ligues. Une exception à l'exemption de ces lois s'est développée au fil des ans pour permettre aux joueurs de devenir, dans des circonstances prescrites, des agents libres.

Toute compréhension de la nature juridique du sport professionnel exige une connaissance générale de la législation du travail, la superposition de règles spécifiques au sport et l'intervention de ce que l'on appelle généralement les syndicats de joueurs et le statut évolutif de ces syndicats en tant qu'acteurs majeurs dans ce domaine. L'interaction entre les accords contractuels spécialisés et le droit du travail dans son ensemble peut produire des résultats fascinants. L'ouvrage examine et fournit des exemples utiles de considérations de négociation collective, et désigne les comparaisons et les tendances dans plusieurs ligues. Des questions comme le retrait d'accréditation, les griefs et l'arbitrage salarial sont abordées, ce dernier s'avérant être une technique particulièrement utile, en particulier dans le baseball majeur, et a forcé les deux parties à tout conflit salarial à éviter les positions extrêmes, en raison de l'issue d'un arbitrage dans un sens ou dans l'autre.

Le sport est suffisamment ancré dans l'ordre juridique pour que la responsabilité civile, tant en droit civil qu'en common law, soit déclenchée. Cela comprend généralement l'intégration, dans la mesure du possible, des règles du sport dans le système juridique général. L'ouvrage comprend de nombreuses études de cas pour illustrer comment cette intégration est réalisée. La responsabilité des organisateurs d'événements à l'égard des athlètes, des tiers et des spectateurs est abordée, comme le sont les gestes des autres dans des circonstances pouvant constituer du harcèlement ou des abus. Comme la responsabilité éventuelle du travail d'autrui est un risque que les organisateurs d'événements peuvent rencontrer, les auteurs se concentrent sur un exemple particulier, soit la mort d'un athlète dans le sport de la luge juste avant le début des Jeux olympiques d'hiver à Vancouver en 2010.

Un autre chapitre examine la responsabilité criminelle potentielle dans le contexte du sport. L'analyse commence par les éléments classiques du comportement criminel, plus précisément l'intention, et le fardeau habituel de la preuve. Il est clair que, dans certains sports du moins, il y a un certain degré de consentement au contact physique et une reconnaissance que, dans certaines circonstances, un niveau de violence qui, hors de la surface de jeu, pourrait être sanctionné, mais qui, à l'intérieur même de la surface de jeu et à condition qu'il ne soit pas excessif, ne peut pas entraîner une responsabilité criminelle. Comme le démontrent les cas étudiés, il n'est pas facile d'obtenir des condamnations criminelles pour conduite sur la surface de jeu. Ce chapitre renferme aussi un résumé particulièrement utile des cas pertinents au Québec.

Aucun ouvrage sur le droit du sport au XXI<sup>e</sup> siècle ne serait complet si l'on ne prenait pas en compte l'une des plus grandes menaces à l'intégrité du sport, à savoir le dopage. L'ouvrage fournit un historique et traite de la création de l'Agence mondiale antidopage (AMA), de l'élaboration du *Code mondial antidopage*, notamment du cadre juridique et des principes applicables, incluant la responsabilité stricte, la preuve et diverses normes internationales. Les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, le système d'analyse (avec une attention particulière portée sur le Canada), l'utilisation des logiciels, notamment les passeports biologiques des athlètes, la gestion des résultats, les laboratoires accrédités et les sanctions proportionnelles pouvant être appliquées sont également pris en compte. Des éléments supplémentaires dans cette partie de l'ouvrage se concentrent sur le phénomène de la Russie et les enquêtes de l'AMA, et sur la sphère semi-indépendante des sports professionnels.

L'ouvrage se termine par un chapitre important sur la propriété intellectuelle et son importance croissante dans le monde complexe et interconnecté d'aujourd'hui. L'utilisation de diverses formes de propriété intellectuelle a de nombreux impacts économiques et personnels, et le chapitre en présente plusieurs, notamment les droits d'auteur, les marques de commerce, les noms commerciaux, les secrets commerciaux, les slogans et même les expressions. Les complications et les risques découlant de la croissance des médias sociaux sont explorés, tout comme les droits de la personnalité. On trouve aussi dans ce chapitre un traitement important de la nature particulière des droits de propriété intellectuelle olympique et un traitement final du phénomène de marketing sauvage. Dans l'ensemble, le chapitre sert à

alerter n'importe quel lecteur sur une pléthore de questions juridiques fascinantes liées au sport.

L'ouvrage devrait s'avérer être une contribution précieuse à la littérature dans un segment en pleine croissance de l'univers juridique et les auteurs doivent être félicités pour leur initiative à entreprendre la recherche et l'analyse approfondies nécessaires pour le produire. Il représentera, en français, un outil particulièrement pratique pour les avocats et les étudiants du Québec, les auteurs ayant veillé à ce que des éléments propres au Québec y soient inclus.

**Richard W. Pound, c. r., Ad. E.**